

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 28 Novembre 2019

Le vingt-huit novembre deux mille dix neuf à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRESENTS: MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Daniel LAGARRIGUE, Philippe KERNINON, Karl CAMPDORAS-RAGON, M. Jean-Michel CANCES,

Mmes Édith BRANCHE, Isabelle LIVI, Séverine MARTIGNAC,

ABSENT(S): Anaël MARTIN, Alexa OSMONT, Edwige LAVAL, Isabelle CEPEDE-LASCOSTE.

REPRESENTE (S): Mme Anne GIETHLEN (représentée par Séverine MARTIGNAC) et M. Olivier FAURE (représenté par Alfred Mathieu TERLIZZI)

SECRETAIRE DE SEANCE : Daniel LAGARRIGUE **DATE DE CONVOCATION :** 21 novembre 2019

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE REUNION

Le compte rendu de la séance du 31 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

2) INFORMATIONS GENERALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- Remerciements de la famille Bergougnoux.
- Courrier d'Enedis informant sur la prochaine installation, dans les locaux communaux, des compteurs Linky.
- Convocation à l'Assemblée Générale des « Fermiers du Rocamadour » le vendredi 6 décembre 2019 au Foyer Rural.
- Diverses revues parvenues en Mairie.

3) RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

D. Lagarrigue:

Travaux effectués par les agents :

- Problème de réglage d'éclairage public dans le village (à voir avec Olivier).
- Dernières tontes effectuées.

- Ramassage de feuilles.
- Tables et bancs extérieurs rentrés.
- Matériel contrôlé dans le cadre de la journée froid.
- Mise hors gel des compteurs d'eau.
- Montage du chapiteau pour le Téléthon.
- Entretien de la station d'épuration.
- Réception du devis de l'entreprise « EuroQuick » pour la réfection du terrain de tennis (rebouchage des principaux trous après passage du karcher). Son montant est de 1100 € TTC. Pour des conditions optimales de réalisations, ces travaux devraient être effectués courant février 2020.
- L'entreprise Colas a commencé les travaux de voirie aux « Barrières Basses » ainsi que les trottoirs aux « Barrières Hautes ».

K. Campdoras-Ragon:

Marché de Noël :

Prise de contact auprès des exposants pour évaluer la dimension des espaces « couverts ». Nombreux stands : vente d'huîtres, ratafia, vin blanc, escargots, bijoux, fromages, objets décoratifs, spécialités italiennes, fruits secs, thé, lavande.... Les chapiteaux ont été réservés auprès de Cauvaldor, les guirlandes électriques sont installées.

Le vendredi 20 décembre profitera à l'APE des 2 écoles. Samedi 21, concert gratuit à partir de 19 h avec le groupe « Emosa ». Randonnée gourmande le dimanche 22 à 10h. Marché sur les 3 jours. Le manège s'installera le jeudi.

Le Père Noël sera présent.

Les affiches sont prêtes pour impression. 8 au format A0 seront à commander à l'imprimerie.

Ph. Kerninon:

Les enseignantes des 3 pôles du RPI seront en grève le jeudi 5 décembre, tout le personnel scolaire d'Alvignac également. Un service minimum devrait être mis en place sur les écoles de Miers et Rocamadour.

Le courrier expliquant le fonctionnement du nouveau portail de la maternelle a été envoyé à tous les parents. Des clefs seront distribuées aux agents scolaires et aux institutrices.

Prendre contact avec l'entreprise Kaso pour l'entretien du terrain multisports.

E. Branche:

Noël des Enfants : 44 enfants étaient présents (77 invitations).

Repas des Anciens: 75 personnes présentes (141 invitations) + 11 conseillers.

4) POINTS SUR LES DOSSIERS EN COURS

ESPACE MULTIACTIVITES

Points abordés lors de la réunion du 15 novembre 2019 :

- Validation du bardage métal acier.
- Suppression régie.

- Cloison amovible non modifiée.
- Surface non réduite.
- Missions SPS et OPC : consultations lancées, réponses en cours.

PLU i-H

Le service ADS a pris en compte la plupart des modifications proposées par la commune lors de la réunion de travail du 7 novembre 2019 qui s'est tenue à Vayrac. La restitution définitive est attendue sous peu.

5) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire présente aux élus les Déclarations d'Intentions d'Aliéner transmises par les Notaires et reçues depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- vente de la maison de Mme Sandrine LAUBADERE, Les Malaudes,
- vente de la maison de M. Jean RIOLS, Le Coustalou,
- vente de la maison de Mme et M. Catherine et Frédéric PERU, Place de la Bascule.

Les élus, après étude des documents présentés, considérant que ces biens ne présentent pas d'intérêt particulier pour la commune, décident de demander au Président de la Communauté de Communes, titulaire du droit de préemption, de ne pas en faire usage.

6) <u>INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET ALLOUEES AUX COMPTABLES DU TRESOR CHARGES</u> DES FONCTIONS DE RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite au changement de comptable au 1^{er} septembre 2019, il convient de délibérer concernant les indemnités de conseil et de budget pouvant être allouées au Receveur Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, publié au Journal Officiel du 17 décembre 1983, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, publié au Journal Officiel du 27 septembre 1983, fixant les indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide:

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et

d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- de prendre acte de l'acceptation du Receveur Municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil et de confection du budget,
- de calculer ces indemnités, d'une part, selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et, d'autre part, selon l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 et de les attribuer (sans/avec) modulation à Monsieur LAGARRIGUE Pascal, Receveur Municipal, pour la durée du mandat.

7) ACHAT DE TERRAIN

Le Maire informe les élus que la parcelle AE 660 d'une superficie de 36m², appartenant à Mmes Danielle Laville, Flore Bouat et Elisabeth Bouat (indivision), pourrait être achetée par la Commune ce qui permettrait, ultérieurement, de créer un passage pour accéder à la Place du Marché.

Le prix proposé est de 25 euros le mètre carré, soit un coût total de 900,00 €. Il demande aux élus de se prononcer sur cette proposition.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, considérant l'intérêt de cette parcelle pour un futur aménagement communal, décident :

- d'acheter la parcelle AE 660 (36 m²) appartenant à Mmes Danielle Laville, Flore Bouat et Elisabeth Bouat (indivision) au prix de 900,00 €,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire, notamment l'acte notarié à intervenir.

8) PROJET DE PLANTATION D'UNE FORÊT

A. Terlizzi rappelle le principe du projet de plantation forestière sur la commune, dans le secteur du Domaine de Salgues, dont Gilles Labro est en charge.

Ce projet est mené en partenariat avec l'association « Cœur de Forêt » avec pour objectifs principaux : la sensibilisation, l'information et la gestion forestière durable.

Après une étude de sol effectuée dans le cadre d'une candidature au projet de plantation forestière, un rapport de diagnostic a été rendu. Ce rapport fait état du contexte autour de la parcelle concernée (géologie, flore, accessibilité, risque incendie,...). Il est préconisé des essences pour le projet de boisement et précise les travaux qu'il faudra réaliser dans le cadre de ce projet.

Une estimation du coût de la plantation est présentée :

- Investissement 2 504,85 € HT
 (Sachant que les subventions pourront atteindre 2 000,00 €)
- Fonctionnement (sur 5 ans) 4 066,60 € HT

M. le Maire demande aux élus de se prononcer sur l'engagement de la commune dans ce projet.

Les élus, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décident de contractualiser leur engagement dans la démarche « Cœur de Forêt »,
- de valider l'estimation financière du projet,
- de déléguer à l'Association Cœur de Forêt la réalisation des travaux.

9) REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT (élus et agents)

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Les élus, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décident de fixer ainsi qu'il suit le barème des indemnités kilométriques applicable à titre exceptionnel :
 - > pour le déplacement d'un agent à Toulouse, dans la cadre d'une épreuve de concours,
 - > pour le déplacement d'un élu à Gourdon, en remplacement de M. le Maire.

Puissance fiscale du véhicule	De 0 km à 1 000 km	
5 CV & moins	0,31	
6 & 7 CV	0,39	
8 CV & plus	0,43	

10) QUESTIONS DIVERSES

<u>Syndicat du Limargue</u>: Daniel Lagarrigue indique à l'assemblée que le Syndicat du Limargue commencera à fonctionner au 1^{er} janvier 2020. Il assurera la production d'eau, la distribution et prendra également en charge l'assainissement. Tous les syndicats restent au Limargue, de nouveaux y entrent ce qui représentera environ 60 communes à gérer soit près de 20 000 abonnés. Deux secrétaires en assureront la gestion.

Ce serait une opportunité pour le SIEA Alvignac Montvalent de rejoindre ce grand syndicat notamment en ce qui concerne les travaux (subvention de l'ordre de 50% du montant des travaux, alors que si le SIEA Alvignac Montvalent reste seul, il ne pourra prétendre qu'à des subventions de l'ordre de 10 à 15 %).

Les élus ne sont pas contre cette intégration. Le Maire propose d'attendre de voir quelles communes intégreront ce grand Syndicat avant d'arrêter une décision.

<u>Exercice PCS</u>: Cet exercice s'est bien déroulé. Une réunion à ce sujet aura lieu à Cahors le mercredi 12 décembre. A l'issue de celle-ci, les Relais de Quartier seront à nouveau réunis.

<u>Méthanisation</u>: Les conclusions du rapport concernant le fonctionnement du méthaniseur de Gramat ont été présentées par 2 experts membres du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, le mardi 19 novembre 2019, à la Sous-préfecture de Gourdon. Il en ressort qu'il n'y aurait pas d'élément objectif existant qui permettrait de contrarier l'exploitation du méthaniseur de Gramat.

<u>Ecole</u>: L'arbre de la liberté a été planté à l'école maternelle publique le 26 novembre, avec la participation des enfants. Il faudra envisager de renouveler cette opération avec l'école Notre Dame l'année prochaine.

<u>Label APICITE</u>: Personne n'a pu se rendre au Salon des Maires à Paris le 20 novembre pour la remise du prix obtenu par la Commune.

<u>Adressage</u>: Les tarifs du SDAIL étant inférieurs à ceux proposés par la Poste, les élus travailleront avec cet organisme pour cette opération.

<u>Casino</u>: les résultats du casino pour le mois d'octobre sont en baisse.

La prochaine réunion du Conseil Municipal devrait avoir lieu le Jeudi 19 décembre 2019 à 20h30.

Fin de séance à 23h30

ALFRED MATHIEU	DANIEL	ISABELLE CEPEDE-	PHILIPPE	OLIVIER
TERLIZZI	LAGARRIGUE	LASCOSTE	KERNINON	FAURE
KARL		SEVERINE	ISABELLE	ANNE
CAMPDORAS-RAGON		MARTIGNAC	LIVI	GIETHLEN
EDWIGE	EDITH	JEAN-MICHEL	ANAEL	ALEXA
LAVAL	BRANCHE	CANCES	MARTIN	OSMONT